



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY  
12 RUE DE SEVRES  
92410 VILLE D'AVRAY  
Tel : 07.71.02.52.43

**Objet : SEJOUR ETE 2025**

Madame, Monsieur,

**Du Mercredi 2 au Samedi 12 Juillet 2025** certains jeunes de l'AJAVA, partiront au séjour d'été organisé par l'AJAVA et Planète Vacances. Le séjour se déroulera dans la région de la Côte Landaise, le groupe sera logé dans un camping à Vieux Boucau.

Voici le descriptif du séjour:  
CAMPING LOU PIGNADA



- **Hébergement** : Logement confort dans un Mobil home pour 5 jeunes
- **Les Repas** : L'objectif du séjour est d'impliquer activement les jeunes, aussi bien dans l'animation que dans la gestion du centre. Dans cette perspective, ils auront chaque jour la responsabilité de gérer un budget pour faire les courses et préparer eux-mêmes les repas. Une attention particulière sera portée à la diversité et à la variété des menus.
- **Le Transport** : **en TRAIN de Paris Montparnasse à Dax + Minibus de Dax à Vieux Boucaux**
- **Le programme d'activités** : **7 séances de surf de 1H30**, Parc Aquatique, Paintball, Accrobranche, Sauvetage en mer, Zoo, Multisports, Spectacle ...
- **Les Tarifs du Séjour** :

TARIFS 2025		
Quotient Familial	QF N°	TARIF
<349 Euros à 615 euros	1	675,00 €
De 615,01 à 1170 euros	2	735,00 €
De 1170,01 à 1675 euros et plus	3	875,00 €
Hors Commune	4	1100 €

**Possibilité d'autofinancement et de payer en plusieurs fois**  
**Règlements acceptés : Chèques Vacances, Chèque, Espèces, Pass 92, Bon CAF**  
**Pour les familles qui auraient besoin d'une aide n'hésitez pas à nous contacter.**



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY  
 12 RUE DE SEVRES  
 92410 VILLE D'AVRAY  
 Tel : 07.71.02.52.43

- **Le paiement :**

**Il vous est demandé pour bénéficier du Quotient Familial de fournir votre avis d'imposition pour chaque parent de l'année 2023 dès l'inscription sinon votre enfant payera le séjour plein tarif.**

Ce séjour est déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour financer ce séjour, les bons vacances de la Caisse d'allocations Familiales, les chèques vacances délivrés par certaines entreprises, les chèques loisirs Pass92 sont acceptés.

Le coupon réponse joint est à rapporter à l'AJAVA le plus rapidement possible avec un chèque d'acompte de 150 €. La remise du coupon et du chèque validera la réservation d'une place pour le jeune sur le séjour.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour toutes difficultés relatives au règlement du séjour, vous pouvez contacter le directeur de l'AJAVA M. Guillaume VANIER au 0771025243, ou venir le rencontrer.

Pour l'AJAVA, le directeur

Guillaume VANIER

-----

### AUTORISATION PARENTALE OU DES TUTEURS LEGAUX

**Activité : SEJOUR D'ETE 2025**

**Date : 2 au 12 Juillet 2025**

Je soussignée Madame, Monsieur..... responsable de l'enfant.....autorise celui-ci à participer au Séjour d'été 2025 organisé par l'AJAVA, qui aura lieu du 2 au 12 Juillet 2025.

Je vous transmets également l'acompte de 150 Euros à l'ordre de l'AJAVA en attendant de recevoir prochainement le dossier d'inscription complet de mon enfant.

**Annulation du séjour du fait du participant** : Le montant des retenues est le suivant :

- . Annulation à plus de 30 jours avant le départ, retenue de 30% du prix total du séjour.
- . Annulation entre 30 jours et 6 jours avant le départ, retenue de 70% du prix total du séjour.
- . Annulation à 5 jours ou moins avant le départ, retenue de la totalité du montant du séjour.
- . Un séjour commencé est intégralement dû, quelles que soient les raisons invoquées.

**SI VOUS NE REMETTEZ PAS VOTRE FICHE D'IMPOSITION 2023 A L'INSCRIPTION NOUS CONCIDERONS QUE VOTRE ENFANT PAYERA LE PLEIN TARIF POUR CE SEJOUR.**

**Merci de votre compréhension.**

A Ville d'Avray, le .....

Signature du représentant légal